

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE

DU 9 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril, à 20 heures 30, les membres de la commission voirie de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE, Président et de M. SOURNAC, Vice-président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : MM. REYGNIER Serge et GASC Philippe

Commune de Balaguier d'Olt : M. LACAN Bruno

Commune de La Capelle-Balaguier : MM. COSTES Pierre et SAINT AFFRE Norbert

Commune de Foissac : MM. DESTRUDEL Emmanuel et GRES Olivier

Commune de Montsalès : M. FERIAL Daniel

Commune de Naussac : MM POUZOULET-LIGUE Didier et JULIEN Yves

Commune d'Ols et Rinhodes : M. MASSE Serge, SAINT AFFRE Christian

Commune de St Igest : M. TEULIER Daniel, ROUX Patrick

Commune de St Rémy : M. DOURNES Jean-Marie

Commune de Sainte-Croix : MM. JEGOT Bernard

Commune de Salles-Courbatiers : MM. MARGUERITE Pierre et CAPELLE Thierry

Commune de Saujac : MM. AGRECH Gérard et LAPORTE Maurice

Commune de Villeneuve : MM. SOURNAC Christian, ROQUEFEUIL Alain et Mme MELIA Marie.

1. BILAN TRAVAUX 2014

Le montant des travaux réalisés en 2014 est présenté par commune avec la répartition en fonction de la catégorie des travaux (revêtement, assainissement, point à temps et divers). Une comparaison des réalisations entre 2008 et 2014 permet de voir l'évolution des longueurs totales de voirie concernées par les travaux ainsi que le coût global au kilomètre.

L'augmentation en 2014 du coût de revêtement au m est due principalement au prix du carburant qui était plus élevé. La variation peut aussi dépendre de la proportion entre des revêtements bicouche ou tri couche sur des tarifs qui passent quasiment du simple au double.

Pour bénéficier de prix unitaires les plus bas possibles, il est plus intéressant pour les entreprises que nous leur proposons des longueurs de voirie assez importantes et groupées.

Pour le point à temps, il est précisé que l'entreprise ETPL&V a réalisé tous les travaux sans l'intervention des agents de la communauté de communes pour la grave. Par contre, toutes les communes n'ont pas réalisé de point à temps.

Mr TEULIER précise qu'il serait préférable de réaliser plus de point à temps sur certaines routes afin de prolonger leur durée d'utilisation avant de prévoir de refaire le revêtement dans sa globalité.

Pour le fauchage : l'amortissement est plus élevé car il est calculé sur le coût de la nouvelle épareuse.

Les frais englobent l'achat de pneus neufs et d'un relevage pour le tracteur.

En déduisant ces frais, le coût au Km serait en réalité de 185€.

Il est aussi rappelé le coût élevé d'achat de gasoil pour un volume de 12 000l par an.

La question est posée sur l'utilisation de l'épareuse par les communes en dehors des périodes de fauchage et de débroussaillage.

Le problème de l'ordre de passage de l'épareuse sur chaque commune est à nouveau soulevé. Pour planifier ces travaux, on tient compte de la nature des terrains (cause ou vallée du lot par exemple) et en essayant de faire les routes dans leur continuité quelle que soit la commune. Le fauchage est réalisé sur 3 à 4 semaines avec deux agents qui travaillent toute la journée.

Le problème du départ à la retraite du chauffeur de l'épaveuse et de son remplacement se posera en 2016 ou 2017.

Pour les nids de poule : le tonnage de la grave émulsion a diminué en 2014 du fait que c'est l'entreprise ETPL&V qui a réalisé ces travaux avec le point à temps.

Pour rappel, ces travaux ne rentrent pas dans l'enveloppe voirie des communes.
Il est proposé d'acheter une dameuse avec un compactage plus efficace.

2. BILAN DES SUBVENTIONS

En 2009 : DGE et Fonds départemental.

Depuis 2010 : Le conseil Général ne verse plus de subvention pour les travaux de voirie et la dotation de l'Etat (DGE ou DETR) est versée une année sur deux.

En 2014 : la DETR sera de 40 000€

En 2015 : pas de subvention.

FCTVA : la TVA n'est récupérée que sur les travaux de revêtement de voirie car les autres travaux sont considérés comme du fonctionnement.

3. TRAVAUX 2015

Les communes doivent fournir rapidement les cartes avec les emplacements des travaux.

- revêtement : ETPLV

Les prix unitaires sont en légère baisse cette année. Il faut rappeler que ces entreprises sont situées sur notre secteur avec des dépôts de matériaux à proximité et que les prix du carburant ont baissé depuis le début de l'année.

Tournée à prévoir avec Mr CALMEJANE, un représentant de la communauté de communes et un membre de chaque commune concernée.

- assainissement : RICARD

Tournée dans chaque commune à prévoir.

- point à temps : COLAS

La tournée avec l'entreprise COLAS pour le point à temps doit se faire de toute urgence pour enchaîner sur le revêtement.

Demander à l'entreprise de prendre une largeur plus importante pour une meilleure tenue du revêtement.

Voir si les agents de la communauté de communes peuvent mettre la grave émulsion avant intervention de l'entreprise.

- murs de soutènement : marché à lancer

Le marché sera lancé quand les communes nous feront connaître leurs besoins.

- Elagage : c'est un marché spécial qui ne sera fait que sur demande des communes.

4. MUTUALISATION DES TRAVAUX

Il est proposé de mutualiser une partie de l'enveloppe voirie et de conserver le reste par commune.

Pour cela, il faudrait confier le travail de planification et de suivi des travaux à un technicien.

Il pourrait faire le bilan de notre réseau et proposer quels sont les travaux les plus urgents, les routes à curer ou les arbres à élaguer, par exemple.

Un rapprochement avec la communauté de communes de Villefranche est possible pour la mise à disposition d'un technicien.

Fin de la réunion : 22h30.

Le Président,
M. POUZOULET-LIGUE

Le Vice Président,
M. SOURNAC